

Désignation de l'entreprise : Société FCDR		Exercice N						Néant ☐ *
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		Exercice (N-1)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens* services*	FD		FE		FF		
		FG	283 231	FH		FI	283 231	180 403
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	283 231	FK		FL	283 231	180 403
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	3 120	12 814
	Autres produits (1) (11)					FQ	32	5
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	286 383	193 222
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	75 525	52 694
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	15 209	7 240
	Salaires et traitements*					FY	62 729	71 578
	Charges sociales (10)					FZ	19 826	35 329
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immo.	- dotations aux amortissements*	dont fonds de commerce	HS	GA	14 529	13 587
			- dotations aux provisions			GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC		
			Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)					GE	2	40
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	187 820	180 468
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	98 563	12 755
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH		
		Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	808 848	650 000
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	6 033	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	814 881	650 000
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	19 142	8 281
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	19 142	8 281
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	795 739	641 719
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	894 302	654 474

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société FCDR

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	390			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	390			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(390)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	18 804	(2 079)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 101 264	843 222		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	226 156	186 669		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	875 108	656 553		
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY				
		IG				
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP				
		HQ				
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC				
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD				
	(9) Dont transferts de charges	A1	3 120	2 814		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5		25 512		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A6				
			obligatoires	A9		
			dont cotisations Madelin	A7		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
AMENDES		90				
DON		300				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N				
		Charges antérieures		Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

FCDR

S.A.S. AU CAPITAL DE 50.000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 66000 PERPIGNAN

20 RUE DES FRERES VOISIN

790 121 247 RCS PERPIGNAN

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

- COMPTES ANNUELS
- DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE LE 28 JUIN 2024

Désignation de l'entreprise : Société FCDR		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2	
Adresse de l'entreprise 20 RUE DES FRERES VOISIN		66000 PERPIGNAN	
Durée de l'exercice précédent* 1 2			
Numéro SIRET* 7 9 0 1 3 1 2 4 7 0 0 0 2 1		Néant ☐	
		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 3	
		N-1 3 1 1 2 2 0 2 2	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (I)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

Désignation de l'entreprise : Société FCDR			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :50...000.....)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	24 518	24 518
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	9 629	9 629
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	604 733	38 180
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	875 108	656 553
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	1 563 988	778 880
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	35 000	35 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	35 000	35 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	28 729	86 556
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	182	190 102
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	41 236	40 828
	Dettes fiscales et sociales	DY	74 721	8 291
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	643 173	303 195
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	788 040	628 972
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 387 029	1 442 852
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	770 365	582 888
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Par Copie conforme
le président



PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE A
L 'ASSOCIE UNIQUE ET DECISION ADOPTEE LE 28 JUIN 2024

1°) **Proposition d'affectation** (Bénéfice de 875.108 Euros)

* origine :

– Résultat de l'exercice 875.108 Euros

* affectation :

– Au compte Autres Réserves 875.108 Euros

2°) **Décision adoptée**

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter de la manière suivante la somme de 875.108 Euros, montant du bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 de la manière suivante :

– Au compte Autres Réserves 875.108 Euros

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé Unique décide de ventiler le montant des dividendes distribués au titre des trois précédents exercices dans le tableau ci-dessous :

	Dividendes nets	Eligibles à l'abattement	Non éligibles à l'abattement
31.12.2020	/	/	/
31.12.2021	300.000 €	300.000 €	/
31.12.2022	90.000 €	90.000 €	/

FCDR

Société par Actions simplifiée au capital de 50.000 Euros
Siège social : 66000 PERPIGNAN -20 Rue des Frères Voisin
790 131 247 RCS Perpignan

Pour copie conforme



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 JUIN 2024

RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE PRESIDENT POUR L'EXERCICE 2023

Monsieur Rémi GENIS, Associé Unique et Président de la Société FCDR, a, conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

I - COMPTE DE RESULTAT ET BILAN

Aucune modification n'est intervenue au cours de l'exercice dans la présentation ou les méthodes d'évaluation de ces comptes.

- Le chiffre d'affaires composé uniquement des prestations de services
s'est élevé à 283.231 Euros
contre 180.403 Euros au titre de l'exercice précédent
- Les charges d'exploitation se sont élevées à 187.820 Euros
et sont constituées principalement de charges externes pour 75.525 Euros
et de rémunération et charges sociales pour 82.555 Euros
- La dotation aux amortissements s'établit à 14.529 Euros
- L'exercice se solde donc par un résultat d'exploitation de + 98.563 Euros
Contre + 12.755 Euros au 31/12/2022
- Après résultat financier s'établissant à 795.739 Euros
Lié aux dividendes perçus de sa filiale PUBLISSUD (808.848 €.)
- Résultat exceptionnel pour - 390 Euros
- Et Impôt Société pour 18.804 Euros
En raison de l'intégration fiscale
- L'exercice se solde par un bénéfice de + 875.108 Euros
Contre un bénéfice de 656.553 Euros au 31/12/2022

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des impôts, les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 9.974 Euros non déductible du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 dudit code.

A l'actif la valeur nette des immobilisations s'établit à 1.098.147 Euros composée des titres de participations détenus dans ses filiales à hauteur de 1.047.800 Euros.

Le poste autres créances est arrêté à 301.857 Euros.

Les disponibilités s'élèvent à 54.847 Euros.

Les autres comptes de l'actif n'appellent aucune remarque particulière.

Le total du bilan s'établit à 2.387.029 Euros contre 1.442.852 Euros au 31 Décembre 2022.

Au passif, le montant des capitaux propres passent de + 778.880 Euros à + 1.563.988 Euros pour un capital social de 50.000 Euros.

Les dettes (788.040 Euros) sont constituées essentiellement :

- pour 28.729 € d'emprunts bancaires,
- pour 41.236 € de dettes fournisseurs (dont 40.990 € de factures non parvenues),
- pour 74.721 € de dettes fiscales et sociales.

II - AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons l'affectation suivante du résultat de l'exercice écoulé :

- Au compte Autres Réserves 875.108 Euros

Pour se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé Unique décide de ventiler le montant des dividendes distribués au titre des trois précédents exercices dans le tableau ci-dessous :

	Dividendes nets	Eligibles à l'abattement	Non éligibles à l'abattement
31.12.2020	/	/	/
31.12.2021	300.000 €	300.000 €	/
31.12.2022	90.000 €	90.000 €	/

III - PARTICIPATIONS DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2023

*** PUBLISSUD**

Société par Actions Simplifiée à associé unique au capital de 104.000 Euros

Siège social : 66000 PERPIGNAN – 20 RUE des Frères Voisin

320 228 539 311 586 887 R.C.S. Perpignan

Participation : 100 %

*** 2 RG**

Société Civile Immobilière au capital de 1.000 Euros

Siège social : 66000 PERPIGNAN – 20 RUE des Frères Voisin

810 902 536 R.C.S. Perpignan

Participation : 80 %

IV - ACTIVITE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

V- PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES (Autorité de la Concurrence)

Conformément aux dispositions de l'article L 464-2,1 alinéa 5 du Code de Commerce, nous vous rendons compte des injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anti-concurrentielles au 31 Décembre 2023, date de clôture de l'exercice écoulé :

N E A N T

VI - ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au 31 Décembre 2023 date de clôture de l'exercice écoulé, dans les cas prévus par lesdites dispositions :

N E A N T

VII - DELEGATIONS CONSENTIES AU PRESIDENT POUR LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément aux dispositions des articles L 225-129-5 et R 225-116 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de l'état des délégations consenties au Président au 31 Décembre 2023 date de clôture de l'exercice écoulé :

N E A N T

VIII - COMMENTAIRE D'ACTIVITE DE L'EXERCICE CLOS

Aucun fait marquant n'est à souligner.

IX- SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Aucun fait marquant n'est à souligner.

X- EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aux termes d'un acte de cessions d'actions signé par voie électronique les 3 et 4 Janvier 2024, notre Société a cédé SIX MILLE CINQ CENTS ACTIONS (6.500) actions représentant 100 % du capital et des droits de vote de la Société PUBLISSUD au profit de la Société GIROD MEDIAS, Société par Actions Simplifiée au capital de 3.607.844,62 Euros, dont le siège social est situé à 93 Route Blanche - 39400 MORBIER, immatriculée sous le numéro 377 704 580 R.C.S. Lons Le Saunier, représentée par Monsieur Philippe GIROD agissant en qualité de Président de la Société SAS AXIMEL, elle-même Président de la Société

--ooOoo--

Enfin, nous vous demandons d'approuver les conventions relevant des dispositions des articles L.227-10 et suivants du Code de Commerce.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les décisions qui vous sont soumises.

Le Président,

Désignation de l'entreprise : <u>Société FCDR</u>										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3			
								Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2			KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *					KV	8 339	KW		KX		
		Matériel de transport *					KY	65 450	KZ		LA	5 000	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	4 573	LC		LD	2 200	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	78 362	LO		LP	7 200	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
Autres participations						8U	1 047 800	8V		8W			
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V			
TOTAL IV						LQ	1 047 800	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	1 126 162	0H		0J	7 200		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		4			
						1							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		C0		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre					IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui						IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions						IS		MG		MH	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers					IU		MM	8 339	MN	8 339	
		Matériel de transport					IV		MP	70 450	MQ	70 450	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS	6 773	MT	6 773	
		Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes						NC		ND		NE		
	TOTAL III						IY		NG	85 562	NH	85 562	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		0U		M7	
Autres participations						I0		0X	1 047 800	0Y	1 047 800		
Autres titres immobilisés						I1		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E		2F			
TOTAL IV						I3		NJ	1 047 800	NK	1 047 800		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		0K	1 133 362	0L	1 133 362		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 3

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société FC DR

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société FCDR

Néant ☐ *

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	39	QE	834	QF		QG	873
	Matériel de transport	QH	20 126	QI	13 159	QJ		QK	33 285
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	521	QM	536	QN		QO	1 057
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	20 686	QV	14 529	QW		QX	35 215
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		QN	20 686	QP	14 529	QQ		QR	35 215

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.géol.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.géol.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NO + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)				NY	Total général non ventilé (NW - NY)				NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société FCDR

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6D
		- corporelles	6E	6F	6H
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O5
		- titres de participation	9U	9V	9X
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	O6	O7	O9
	Sur stocks et en cours		6N	6P	6S
	Sur comptes clients		6T	6U	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *		6X	6Z	7A
	TOTAL III		7B	TY	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : Société FC DR

31/12/2023

[illegible]

Désignation de l'entreprise : Société FCDR										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX							
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	71		71				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	9 082		9 082				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	292 705		292 705				
	Charges constatées d'avance			VS	12 178		12 178				
	TOTAUX			VT	314 035	VU	314 035	VV			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	15		15					
	à plus de 1 an à l'origine		VH	28 714		11 039		17 675			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	41 236		41 236						
Personnel et comptes rattachés		8C	601		601						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	4 158		4 158						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	25 979		25 979					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	38 997		38 997					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	4 986		4 986					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	182		182						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	643 173		643 173						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	788 040	VZ	770 365		17 675				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	10 943	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Société FCDR		Néant ☐ *		Exercice N, clos le :		
				3 1 1 2 2 0 2 3		
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés			WA	875 108	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WE	8 710	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			WF		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WG	1 264	
	Amendes et pénalités			RA		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*			RB		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)			XX	90	
				XW		
				XY		
			I7	18 804		
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		
		L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'IR)		
				- imposées au taux de 0 %		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus-values nettes à court terme		
				- Plus-values soumises au régime des fusions		
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé		DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		
			Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MS	20 000	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						
					TOTAL I	
WR 923 976						
II. DÉDUCTIONS						
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'IR)		
				- imposées aux taux de 0 % (8 % pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)		
				- imposées aux taux de 19 %		
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		
				- imputées sur les déficits antérieurs		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations)			2A	8 088	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					
	Majoration d'amortissement *					
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)
				Sociétés d'investissement immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art. 44 terdecies)
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	QV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)					
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	Créance dégelée par le report en arrière du déficit	
			ZI			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables					XI 123 216	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN 123 216 XO	